

Publié le 12 février 2014.
Dernière modification : 21 avril 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DE CULTURE DE PANOU-LISAN (Indes néerlandaises)

S.A. hollandaise, 29 mai 1913.

Bulletin des annonces légales obligatoires
du 11 août 1913 à la charge des sociétés financières.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 août 1913)

Sociétés étrangères
Culture de Panou Lisan (Sté de). — Notice. Statuts.

Maurice GORGEU, président

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 23 novembre 1925.
Notices
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 novembre 1925)

Culture de Panou-Lisan. — Cotation à la Bourse de Paris des 9.000 actions de capital et des 7.500 actions de dividende.

CULTURE DE PANOU-LISAN (*Le Journal des finances*, 4 juin 1926)

Panou Lisan se maintient à 2.125 ; le bruit court que le conseil a l'intention d'émettre 1.000 actions nouvelles de 100 florins.

.....
Émission, au pair de 100 florins, de 1.000 actions numérotées 8.001 à 9.000, du 10 au 30 juin, contre remise du coupon n° 4.

NOTES ET VALEURS DU JOUR (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 novembre 1926)

Nous apprenons que les comptes de l'exercice 1925 de la Société de Culture de Panou-Lisan se soldent par un bénéfice de 195.152 florins 18. Après apurement du solde déficitaire ancien de 42.063 fl. 55, il reste un total disponible de 152.188 florins 63, ce qui permettra au conseil de proposer à l'assemblée convoquée pour le 11 mai

1926, un dividende de 5 florins net par actions de capital, les actions de dividende ne touchant encore rien cette année.

L'examen du compte de profils et pertes montre que les bénéfices bruts se sont élevés à 431.187 florins 75, dont 420.552 florins 26 provenant du produit des ventes. Il a été affecté 29.023 florins 48 à divers amortissements avant détermination du chiffre des bénéfices nets.

À l'actif du bilan au 31 décembre 1925, les actions à la souche sont portées pour 100.000 florins et les concessions et plantations pour 800.652 florins 53, compte tenu des amortissements effectués avant inventaire. Les bâtiments et les usines sont entièrement amortis et portés pour 1 florin.

L'ensemble de l'actif disponible ou réalisable atteint 170.326 florins dont 88.102 florins de caisse et banques, alors que les créiteurs divers ne s'élèvent qu'à 342 fl. 32. La situation financière de la société apparaît donc comme tout à fait remarquable.

Au passif, le capital est passé de 750.000 florins l'an dernier à 900.000 florins. Les réserves et provisions atteignent 18.450 florins.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1071 :

SOCIÉTÉ DE CULTURE DE PANOU-LISAN

Conseil d'administration : MM. M. Gorgeu, J. Bernard, J.-J.-K. Enthoven, G. Heurtaux-Varsavaux, A. de Lyée de Belleau, Ch. Milliot ¹, G. Sainte-Marie, G. Zannetto.

Compagnie Agricole d'Annam
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 février 1927)

Conseil d'administration :

Ch. Milliot, administrateur de la Société de Culture de Panou-Lisan

Culture de Panou-Lisan
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1927)

L'assemblée tenue à La Haye le 4 juin a approuvé les comptes de 1926 et voté la répartition d'un dividende de 5 florins, comme précédemment.

DOUZE ANS SANS DIVIDENDES

¹ Charles Antoine-Frédéric Milliot : né à Saint-Gratien (Seine-et-Oise), le 29 septembre 1875. Marié en 1914 à Paris avec Magdeleine Lignereux, fille d'un ancien président des avocats agréés près le tribunal de commerce de la Seine. Dont Solange (1915) et Jacques (1918), saint-cyrien. Docteur en droit. Attaché au cabinet de Rouvier, ministre des finances. Fondateur de la météorique Société de la banque française des valeurs mobilières (1907-1910). Au sortir de la Grande Guerre : administrateur de la Société française de sablières (Gennevilliers), de la Société d'études commerciales et industrielles (S.E.C.I.)(1920), de la S.A. de travaux en France et à l'étranger, des Éts Moniquand. Semble rejoindre le groupe Worms qu'il représente probablement à la Cie agricole d'Annam (1926), aux deux Foncière (Vie et incendie) (1927), à la Compagnie internationale d'électricité et de mécanique (1928), et certainement à la Société immobilière du Boulevard Haussmann (1931). Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 30 décembre 1936).

CULTURE DE PANOU-LISAN
(*Le Journal des débats*, 21 juin 1928)

L'exercice 1927 accuse, après 68.963 florins d'amortissements et provisions, un bénéfice net de 87.023 florins contre 117.024 florins en 1926. Le conseil proposera de ne rien distribuer contre 5 florins l'an dernier.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1152 :

SOCIÉTÉ DE CULTURE DE PANOU-LISAN

Conseil d'administration : MM. M. Gorgeu, J. Bernard, G. Heurtaux-Varsavaux, A. de Lyée de Belleau, Ch. Milliot, G. Sainte-Marie, G. Zannetto, Ch.-J. d'Ancona.

CULTURE DE PANOU-LISAN
(*Le Journal des débats*, 14 juin 1929)

L'exercice 1928 se solderait, après amortissement, par une perte de 27.278 florins, contre, l'année dernière, un bénéfice de 87.022 florins.

(*Le Journal des finances*, 19 septembre 1930)

Panou-Lisan reste faible à 348 en attendant l'assemblée extraordinaire dû 2 octobre qui doit, comme nous l'avons dit, délibérer sur un projet d'augmentation de capital.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1171 :

SOCIÉTÉ DE CULTURE DE PANOU-LISAN

Conseil d'administration : MM. M. Gorgeu, J. Bernard, G. Heurtaux-Varsavaux, A. de Lyée de Belleau, Ch. Milliot, G. Sainte-Marie, G. Zannetto, Ch.-J. d'Ancona, G. Bertrand-Vigne ².

Culture de Panou-Lisan
(*Le Journal des débats*, 17 juillet 1931)

Les comptes de l'exercice 1930, se soldant par un déficit de 85.951 florins, contre un bénéfice de 5.629 florins, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire, tenue le 15 courant. Après affectation de 24.736 florins aux amortissements (contre 10.516 florins l'an dernier), le report créditeur antérieur se trouve ramené de 204.183 florins à 93.494 florins, que l'assemblée a décidé de reporter a nouveau.

Les groupes coloniaux de Paris et le port d'escale de Camranh

² Georges Bertrand-Vigne : officier des chasseurs alpins, puis attaché militaire à Washington. Directeur général, puis administrateur de la [Compagnie agricole d'Annam](#) au Darlac (1930-1937).

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 juillet 1931)

[...] G. Zannettos, administrateur délégué de la Société des caoutchoucs de Panou-Lisan [...]

(*Le Journal des finances*, 10 juin 1932)

La SOCIÉTÉ DE CULTURE DE PANOU-LISAN solde l'exercice 1931 par un bénéfice net de 49.455 florins qui a été affecté, avant bilan, aux amortissements. Les actions de capital et de dividende n'ont pas été cotées depuis le mois de février dernier.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1220 :

SOCIÉTÉ DE CULTURE DE PANOU-LISAN

Conseil d'administration : MM. G. Zannettos, adm. dél. ; M. Gorgeu, G. Heurtaux-Varsavaux, A. de Lyée de Belleau, Ch. Milliot, G. Sainte-Marie, Ch.-J. d'Ancona, G. Bertrand-Vigne.

CULTURE DE PANOU-LISAN

(*Le Journal des débats*, 17 juin 1933)

Les comptes de l'exercice 1933, se soldant par une perte de 37.799 florins, ont été approuvés par l'assemblée du 15 juin.

Culture de Panou-Lisan

(*Le Journal des débats*, 9 juillet 1934)

Les comptes de 1933 se soldent par un bénéfice net de 1.751 florins, ramenant les pertes antérieures à 36.042 florins.

N. V. Cultuur Maatschappij Panou-Lisan

(SOCIÉTÉ DE CULTURE PANOU-LISAN, SOCIÉTÉ ANONYME)

Assemblée générale ordinaire du 10 juillet 1934.

EXERCICE 1933

(*Recueil des assemblées générales*, 1934)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Georges Zannettos, président et administrateur-délégué ; Georges Bertrand-Vigne, Charles d'Ancona, André de Lyée de Belleau, Maurice Gorgeu, G. Heurtaux-Varsavaux, Charles Milliot, Grégoire Sainte-Marie, administrateurs.

Secrétaire général : M. Louis Dumont.

Commissaires aux comptes : MM. Émile Emery et François de Lyée de Belleau.

Siège social : La Haye, 186, Noordeinde.

Bureau à Paris : 60, rue Taitbout (9^e).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale, conformément à l'article 27 des statuts, pour vous rendre compte des opérations de l'exercice 1933 et soumettre à votre approbation le bilan et le compte de « Profits et Pertes » dudit exercice ayant pris fin le 31 décembre 1933 (vingtième exercice).

Plantations. — Votre actif foncier se décompose comme suit :

Wanasoeka	427 bouws plantés antérieurement à 1913.
Montjolimo I	150 bouws plantés en 1913.
Montjolimo II	195 bouws plantés en 1917-1918.
Panou Lisan	88 bouws plantés en 1919.
Tjiwalen	300 bouws dont la plantation a été terminée en janvier 1927.
Total	1.260 bouws environ.

Reprise des saignées. — Après un arrêt d'exploitation qui a duré trente-trois mois, la plantation de Wanasoeka a été remise en production le 1^{er} juillet. Le repos accordé aux arbres a déterminé une forte augmentation des rendements qui continue à se maintenir. Le rapport annuel de notre superintendant s'exprime, à ce sujet, comme suit : « À Wanasoeka, nous saignons tous les trois jours sur la moitié de la circonférence. À cause de ce système modéré, je prévois une augmentation des récoltes au lieu d'une diminution. »

Prix de revient. — Les mesures d'économie appliquées durant les exercices précédents et maintenues pendant l'exercice sous revue ont diminué considérablement notre prix de revient. Vous vous en rendrez facilement compte par le tableau ci-dessous qui comprend, pour chaque plantation, les dépenses afférentes à l'entretien, la saignée, la fabrication, l'emballage, l'expédition et les dépenses générales (fl. par kg) :

	1929	1933
Montjolimo	0,7183	0,1233
Panou Lisan	0,7221	0,1282
Wanasoeka	1,1169	0,1555 (6 mois)

Vos dépenses totales, données en détail dans le compte Profits et Pertes, et relatives à une production de 292.386 kg, se sont élevées à Fl. 64.311,04, faisant ressortir un prix de revient total de fl. 0,219 par kg. Nous devons pourtant faire remarquer que ce prix de revient est grevé d'une somme de fl. 3.449 qui figure sous la rubrique « Intérêts et Change », qui ne concerne nullement l'exploitation et qui est appelée à disparaître à la suite du remboursement que nous espérons effectuer, durant l'exercice en cours, des sommes dues à la Nederlandsche Handel Maatschappij. Nous nous faisons un plaisir de vous informer à ce sujet qu'au lieu de 44.074 florins portés dans le bilan, notre dette vis-à-vis de cet établissement de crédit n'était plus, au 30 avril, que de fl. 28.704.

Notre prix moyen de vente a été de f. 0,2220. Restriction. — L'idée de la restriction a fini, sous la pression des événements, par triompher de tous les obstacles et par s'imposer à tous les esprits clairvoyants. Le redressement des cours qui en est résulté et qui inaugure, pour l'industrie caoutchoutière, une ère bénéficiaire ne fait que confirmer la justesse de vues de ceux qui ont lutté en sa faveur.

Mais, en dehors de la restriction qui assurera au caoutchouc des assises solides durant plusieurs années, il y a un autre fait qui démontre la vitalité de notre industrie et dont nous pouvons nous réjouir, c'est l'augmentation considérable de la consommation mondiale qui, ayant été de 670.000 tonnes en 1932, est estimée à 970.000 tonnes pour l'année en cours.

Après cinq années de crise, nous pouvons enfin envisager l'avenir avec optimisme et avec la certitude qu'un sain équilibre pourra s'établir un jour entre la production et la consommation.

Nous y croyons d'autant plus fermement que la superficie plantée, qui n'a augmenté que faiblement pendant la crise, restera la même jusqu'à fin 1938, la création de nouvelles plantations étant interdite par le plan de Restriction.

Bilan. — Le poste « Concession et Plantations » a pris en charge les dépenses de la plantation « Tjiwalen » qui

n'est pas en production, pour un montant total de

Fl. 5.016,39 ; les dépenses des autres plantations, nasoeka, Montjolimo, Panou Lisan », ont été passées au compte « Profits et Pertes ».

Pertes et Profits (fl.)

Vente des produits et stock :	64.857 93	
Coupons périmés :	1.205 00	
Les recettes se sont élevées à		66.062 93
Les dépenses à		64.311 04
L'exercice a donc laissé un bénéfice de		1.751 89

Administration de la Société. — Conformément aux termes de l'article 25 des statuts, vous avez à nommer les commissaires aux comptes pour l'exercice 1934 et à fixer leurs émoluments.

Nous vous proposons de désigner M. Émile Emery et M. F. de Lyée de Belleau, celui-ci pour remplacer le premier en cas d'empêchement, et de fixer la rémunération du rapport du commissaire aux comptes à 150 florins.

Conformément aux termes de l'art. 17 des statuts, vous avez à nommer la personne qui devra être temporairement chargée de l'Administration de la Société en cas d'absence ou d'empêchement de tous les membres du conseil d'administration.

Nous vous proposons de désigner M. Louis Dumont secrétaire général de votre société.

Vous avez également à voter sur l'autorisation à donner aux administrateurs, conformément à l'article 23 des statuts.

En terminant notre rapport, nous vous prions de vous associer à nous pour remercier à nouveau M. le docteur Swart, ainsi que le personnel, pour le dévouement dont ils ont fait preuve au cours de l'exercice.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

.....

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, les explications complémentaires fournies verbalement sur la composition des comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du conseil, les comptes et le Bilan tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait et lui donne quibus de sa gestion pour cet exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne, en tant que de besoin, en vertu de l'article 23 des statuts, toutes autorisations aux membres du conseil d'administration de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect avec ou pour la Société, soit avec des Sociétés ayant des administrateurs communs, soit avec eux-mêmes, les relevant expressément des interdictions résultant dudit article 23.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme M. Émile Émery commissaire aux comptes pour l'exercice 1934.

Elle désigne M. F. de Lyée de Belleau pour le remplacer en cas d'empêchement.

Elle fixe à fl. 150 la rémunération pour l'établissement du rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale désigne M. Louis Dumont pour être chargé temporairement de l'administration de la société en cas d'absence ou d'empêchement de tous les membres du conseil d'administration, suivant les termes de l'article 17 des statuts.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

PANOU-LISAN

(V. V. CULTUUR MAATSCHAPPIJ)

(Indes néerlandaises)

(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 202 s)

Conseil : Georges Zannetos, G. Heurtaux-Varsavaux ³, Ch. Milliot, Grégoire Sainte-Marie, André de Lyée-de-Belleau, Ch.-J. d'Ancona, Georges Bertrand-Vigne, Maurice Gorgeu.

Capital : 3 millions de florins, divisé en 30.000 actions de 100 florins.

Actions de dividende sans valeur nominale : 7.500.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve, 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil. Prélèvements pour réserves et amortissements à la disposition de l'assemblée. Sur le solde : 60 % aux actions de capital, 40 % aux actions de dividende.

Liquidation : apurement du passif. Remboursement du nominal des actions. Sur le surplus : 10 % au conseil. Sur le solde : 60 % aux actions de capital, 40 % aux actions de dividende.

³ Gustave Heurtaux-Varsavaux (Nantes, 1865-Paris, 1935) : également administrateur de la Pacouda (cf.) et de la Kalitengah.

Exploitation : Indes néerlandaises.

PLANTATIONS (en bouws)
(1 bouw = 7.096 m²).

Wanasoeka planté antérieurement à 1913	427
Montjolino planté en 1913	150
Montjolino planté en 1917-1918	195
Panou Lisan 1919	188
Tjiwalen (terminé en janvier) 1927	300
Total	1.260

PRODUCTION (en kg)

1928	1929	1930	1931	1932	1933
204.789	217.940	156.652	8.406	59.5721	292.386

Durant la période des bas cours du caoutchouc, la société a jugé préférable de laisser reposer les arbres. En particulier l'exploitation de la plantation de Wanasoeka a été arrêtée pendant 33 mois. Les saignées ont été reprises le 1^{er} juillet 1933. Le repos accordé aux arbres a déterminé une forte augmentation de rendement qui continue à se maintenir.

Comme on le verra par les chiffres qui suivent, le prix de revient du caoutchouc s'est très sensiblement amélioré :

RIX DE REVIENT PAR KG.

	1929	1933
Montjolino	0,7183	0,1233
Panou-Lisan	0,7221	0,1282
Wanasoeka	1.169	0,1555 (6 mois)

Prix moyen de vente en 1933 : 0,2220 fl.

RÉSULTATS DES SIX DERNIÈRES ANNÉES (en florins)

1928	- 27.278
1929	5.629
1930	- 110.688

1931	- 131.191
1932	- 37.799
1933	1.751,59

COTATION
Marché en banque au comptant

Cours extrêmes

	Actions de capital	Actions de dividende
1929	1.350 — 555	950 — 425
1930	700 — 410	525 — 260
1931	318 — 260	175 — 77
1932	280 — 200	101 70
1933	480 — 76	310 — 66 ⁵⁰
1934	505.— 255	375 — 170

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933 (en florins)

ACTIF		
Actions à émettre		2.100.000,00
Conc. et Plant. :	1.167.675,51	
Amort. antérieurs :	265803,17	901.872,34
Bâtiments :	64.744,90	
Amort. antérieurs :	64.743,90	1
Usine :	48.531,75	
Amort. antérieurs :	48.530,75	1
Espèces en caisse et banques :		
En Europe :	13.245,41	
Aux Indes :	1.945,11	15.190,52
Produits en stock		14.140,67
Débiteurs divers		5.518,26
Profits et pertes		36.047,79
		<u>3.072.771,58</u>
PASSIF		

Capital (Actions)		3.000.000,00
Créditeurs divers :		
En Europe :	16.462,65	
Aux Indes :	1.471,34	17.933,99
Nederlandsche Handel Maatschappij (Bandœng)		44.074,53
Frais à payer		1.463,06
Provisions pour impôts aux Indes		9.300,00
		<u>3.072.771,58</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (en florins)
au 31 décembre 1933

DÉBIT		
Frais généraux :		
En Europe :	16.289,13	
Aux Indes :	3.782,31	20.071,44
Impôts Europe		1.816,51
Intérêts et change		3.449,47
Dépenses sur plantations		7.946,50
Dépenses d'exploitation		<u>31.027,12</u>
		64.311,04
Report en perte sur exercices antérieurs		<u>37.799,68</u>
		<u>102.110,71</u>
CRÉDIT		
Vente de produit et stock		64.857,93
Coupons n° 3 et 5 périmés		<u>1.205,00</u>
		66.062,93
Profits et pertes (à reporter)		36.047,79
		<u>102.110,71</u>

CULTURE DE PANOU-LISAN
(Le Journal des débats, 9 juin 1935)

Les produits bruts de l'exercice 1934 se sont élevés à 126.167 florins et le bénéfice net à 43.974 florins. Il est affecté avant bilan 18.172 florins aux amortissements et,

compte tenu du report déficitaire antérieur de 36.047 florins, le bilan au 31 décembre 1934 présente un solde débiteur de 10.245 florins.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1370 :

SOCIÉTÉ DE CULTURE DE PANOU-LISAN

Conseil d'administration : MM. G. Zannettos, pdt-adm. dél. ; A. de Lyée de Belleau, Ch. Milliot, Grégoire Sainte-Marie, Ch. d'Ancona, Georges Bertrand-Vigne, F. de Lyée de Belleau, P. Zannettos.

Commissaires des comptes : MM. Émery, J. Guillemin⁴.

Culture de Panou-Lisan
(*Le Journal des débats*, 23 avril 1937)

Les comptes de 1936 se soldent par un bénéfice de 65.463 florins contre 26.146 florins en 1935. Après extinction définitive du reliquat débiteur antérieur de 1.907 florins et après affectation de 20.481 florins aux amortissements et dotation à la réserve légale (2.292 florins), il reste disponible une somme de 40.782 florins que le conseil proposera de reporter à nouveau.

ÉPHÉMÈRE REPRISE DU DIVIDENDE

CULTURE DE PANOU-LISAN
(*Le Journal des débats*, 12 février 1938)

Les résultats de l'exercice 1937 vont permettre au conseil de proposer, à la prochaine assemblée générale, la reprise des dividendes.

On envisage la distribution de l'intérêt statutaire de 5 %. Rappelons que la dernière répartition remontait à l'exercice 1926.

CULTURE DE PANOU-LISAN
(*Le Journal des débats*, 22 avril 1938)

Le conseil proposera à la prochaine AG de reprendre les divid. en distribuant l'intérêt statutaire de 5 %.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1904 :

SOCIÉTÉ DE CULTURE DE PANOU-LISAN

Conseil d'administration : *Idem*.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1939 :

⁴ Jean Guillemin : administrateur de la Coe agricole d'Annam (1933-1937).

SOCIÉTÉ DE CULTURE DE PANOU-LISAN
Conseil d'administration : *Idem*.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2254 :
SOCIÉTÉ DE CULTURE DE PANOU-LISAN
Conseil d'administration : MM. G. Zannettos, pdt-adm. dél. ; A. de Lyée de Belleau, Grégoire Sainte-Marie, Ch. d'Ancona, Georges Bertrand-Vigne, P. Zannettos, Ed. Vervooren.
Commissaires des comptes : MM. Émery, J. Guillemin.

L'Économie, 26 janvier 1949 :
Les actions des sociétés hollandaises de plantations *Djember*, *Franco-néerlandaise de Cultures*, *Kalitengah*, *Nieuw Tjissalak*, *Pacouda*, *Panou-Lisan*, *Siboga*, *Sumatra* et *Tapanoelie* n'ont jamais cessé d'être cotées à Paris, ces sociétés ayant été montées avec des capitaux français et leurs titres n'étant pas cotés aux Pays-Bas.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1875 :
SOCIÉTÉ DE CULTURE DE PANOU-LISAN
Conseil d'administration : *idem*.
Commissaires des comptes : MM. H. Claude, J. Guillemin, suppl.

CULTURE DE PANOU-LISAN [Desfossés 1956/1868]

S.A. hollandaise, 29 mai 1913.
Siège social : La Haye (P.-B.), Large Vijverberg, 20. Bureau à Paris : 56, rue de la Victoire [= Ass. La Providence].
Zannettos (Georges)^[x0/00], 1868 (pdt-adm.-dir. Panou-Lisan), 1874 (Buloh Kasap rubber plant. ltd).
Lyée de Belleau (François de)^[x0/], 1868 (Panou-Lisan).
Bertrand-Vigne (Georges), 1868 (Cult. de Panou-Lisan).
Zannettos (P.)^[00/00], 1868 (Panou-Lisan), 1874 (Buloh Kasap rubber plant. ltd).
Ancona (Ch. J. d'), 1863/2 (pdt Culture Nieuw Tjissalak), 1864 (pdt Cult. caout. Kalitengah), 1865 (adg Fr.-néerland. de cult. et de comm.), 1867 (pdt Cult. Pacouda), 1868 (Cult. Panou-Lisan), 1869 (N.V. Siboga caout. Plantage), 1871 (pdt Plant. caout. Sumatra), 1873 (pdt Plant. caout. Tapanoelie), 1874 (Buloh Kasap rubber plant. ltd).
Vervooren (Ed.)^[0/00], 1865 (Fr.-néerland. de cult. et de comm.), 1868 (Panou-Lisan).

Secrétaire général : L. Dumont.

Commissaires aux comptes : H. Claude ; J. Guillemin, suppl.

Plantations : Wanasoeka, Montjolimo, Panou-Lisan, Tjawaien.

CAPITAL SOCIAL . 3 millions de florins, divisé en 30.000 actions de 100 florins, dont 9.000 émises à l'origine, 750.000 florins en 7.500 actions de 100 florins, porté à 900.000 florins en juin 1925, et en 1931 à 3 millions par création de 21.000 actions. Il existe, en outre, 7.500 actions de dividende sans valeur nominale.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions ; sur l'excédent 15, % au conseil d'administration ; sur le solde : 60 % aux actions de capital, 40 aux actions de dividende.

LIQUIDATION : 60 % aux actions de capital, 40 % aux actions de dividende

SERVICE FINANCIER : Banque commerciale franco-belge [absorbée par le Crédit français].

TRANSFERTS : 56, rue de la Victoire. "

	Produc. caoutchouc	Produits bruts	Amort.	Bénéfice net	Divid. par act. de cap.	Divid. par act. de divid.
	(tonnes)	(En 1.000 florins)			(En florins)	
1942-48	—	33	145	—	—	—
1949	75	90	70	- 139	—	—
1950	355	1.783	67	- 247	—	—
1951	340	737	29	408	5	—
1952	519	358	47	14	5	—
1953	484	283	45	149	5	—

BILANS AU 31 DÉCEMBRE

1950	1951	1952	1953	1954
3.396	3.794	3.448	3.378	3.547